

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

**PRESENT(E) S :** M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes POMMAT, CABANNES, AUGÉY, Adjoints, Mmes DUCOS M., DUCOS P., LEGLISE, M. BONNAL, DUBAQUIER, GERARD, LECOURT, MERINO, SALA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme BIRAGUE, Conseillère Municipale à M. RONCOLI, Adjoint, M. BLANCHARD, Conseiller Municipal à M. BERNARD, Adjoint.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes GACHES-PEDUCASSE, XUEREZB, Conseillères Municipales.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

*Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la délibération ci-dessous mentionnée :*

- *Délibération 2015-17 : attribution logement T4 sis 2bis, Le Bourg à Fargues.*

*Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ce sujet sera délibéré en dernier.*

## ORDRE DU JOUR

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente toutes les écritures comptables pour l'année 2014 qui font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET COMMUNAL – DELIB. 2015-12 :**

- section fonctionnement :
  - o dépenses : 863 075.08 €
  - o recettes : 914 680.87 €
  - o résultat de l'exercice : 51 605.79 €
  - o excédent reporté (2013) : 150 000.00 €Soit un excédent de : 201 605.79 €
  
- section investissement :
  - o dépenses : 174 379.22 €
  - o recettes : 191 435.65 €
  - o résultat de l'exercice : 17 056.43 €

- excédent reporté (2013) : 175 806.69 €
- Soit un excédent de : 192 863.012 €

Résultat global de clôture : excédent : 394 468.91€

#### **BUDGET ZONE INDUSTRIELLE – DELIB. 2015-15 :**

- section fonctionnement :
  - dépenses : 71 946.38 €
  - recettes : 71 946.38 €
  - excédent reporté (2013) : 161 123,15 €Soit un excédent de : 161 123,15 €
  
- section d'investissement :
  - dépenses : 108 967.04 €
  - recettes : 0 €
  - déficit reporté : 276 097,58 €Soit un déficit de : 385 064.62 €

Résultat global de clôture : déficit : 223 941.47 €

Monsieur le Maire, après avoir confirmé la similitude des comptes des budgets 2014 de la commune et des zones industrielles avec ceux de Madame la Trésorière Principale, cède la présidence à Monsieur BERNARD, Maire-Adjoint qui fait procéder à l'approbation des Comptes Administratifs 2014 après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance. Comptes approuvés à l'unanimité des membres présents.

#### **DELIB. n° 2015-14 : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL**

---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur AUGHEY, Maire, après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 201 605.79 €.

Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice : 201 605.79 €
- Affectation du résultat : 201 605.79 €
  - Report en fonctionnement R002 : 201 605.79 €

#### **BUDGET COMMUNAL 2015**

---

##### **VOTE DES TAUX :**

Monsieur le Maire informe que le prélèvement de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget voté s'élève à 436 412 €

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle des taux de 1,020135 %, soit les taux suivants pour 2014 :

- taxe d'habitation : 18.73 %
- taxe foncière (bâti) : 16.17 %
- taxe foncière (non bâti) : 110.80 %

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, adopte à l'unanimité les nouveaux taux des taxes communales.

### **BUDGET COMMUNAL 2015 :**

Monsieur le Maire présente les travaux de la Commission Communale des Finances du Conseil Municipal.

- section fonctionnement :
  - o dépenses : 1 117 367.34 €
  - o recettes : 1 117 367.34 € (dont 436 412 € d'impôts communaux)
  
- section investissement :
  - o dépenses : 273 632.52 dont :
    - Restes à réaliser 2014 : 0 €
    - Emprunt (remboursement capital): 24 651.10 €
  
  - o recettes :
    - o 273 632.52 dont :
      - Solde d'exécution 2014 : 192 863.12 €
      - affectation du résultat de fonctionnement : 0 €
      - virement de la section de fonctionnement : 23 268.40 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu a voté à l'unanimité le budget communal 2015.

### **BUDGET ZONES INDUSTRIELLES 2015**

---

Monsieur le Maire présente le Budget comme suit :

- section fonctionnement :
  - o dépenses : 1 195 892.15 €
  - o recettes : 1 195 892.15 €
  
- section investissement :
  - o dépenses : 1 117 486.88 €
  - o dont déficit antérieur reporté (compte 001) : 276 097.58 €
  - o recettes : 1 157 849.73 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu a voté à l'unanimité le budget des zones industrielles 2015.

### **Délib. 2015 -17 : ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL T4 - LE BOURG -.**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 2 décembre 2014 concernant l'attribution à Madame Patricia DUCOURNEAU des

locaux du multiservices rural ainsi que la délibération du 21 janvier 2015 fixant le montant du loyer du logement T4 au Bourg de Fargues, à savoir 400 € mensuels. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Patricia DUCOURNEAU, gérante du multiservice rural, est intéressée par ce logement. Monsieur le Maire propose de louer ce logement T4 à Madame Patricia DUCOURNEAU, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour un montant de 400 € mensuels. Monsieur le Maire propose également de signer le bail afférent à ce loyer chez le notaire afin de rattacher ce logement au multiservice rural.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location en conséquence avec Madame Patricia DUCOURNEAU.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- COMPTE RENDU REUNION DE LA CDC DU SUD GIRONDE : Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la Communauté des Communes du Sud-Gironde qui a eu lieu le 23 mars dernier. A l'ordre du jour, il y avait l'approbation du Compte administratif 2014 et le vote d budget 2015, mais également les nouvelles compétences de la CdC à savoir la compétence SPANC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et la compétence pour l'instruction des actes d'urbanisme (ADS) à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Quant à la démarche entreprise pour l'élaboration du PLUI elle a été annulée et va être remise en route en tenant compte du nouveau territoire de la CdC du Sud-Gironde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec l'adhésion de la commune de Castillon de Castets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.